



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 495-2025-01 – Traitement des élus

Est par la présente donné par le soussigné, Directeur général et greffier-trésorier
de la susdite municipalité, que :

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 20 avril 2026, un avis de motion a été donné et un projet de règlement intitulé :

« Règlement numéro 495-2025-01 modifiant le règlement 495-2025 relatif au traitement des élus municipaux »

a été déposé.

Ce règlement a pour objet :

- d'ajouter une allocation de transition au bénéfice de la mairesse;
- le calcul de cette allocation est conforme à la Loi sur le traitement des élus municipaux.

La rémunération actuelle des élus demeure inchangée, soit :

- Mairesse : 48 909,92 \$
- Maire suppléant : 18 303,31 \$
- Conseiller : 16 303,31 \$

L'adoption de ce règlement est prévue lors de la séance du conseil du **15 juin 2026 à 19 h**, à la salle communautaire Gaétan-Morin.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Sainte-Marcelline-de-Kildare, ce 20^e jour de mai 2026.


Stéphanie Lafond

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Stéphanie Lafond, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, entre le lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h, ainsi que sur le site web de la Municipalité, le 20^e jour de mai 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20^e jour de mai 2026


Stéphanie Lafond
Directrice générale et greffière-trésorière